

Pollution au mercure : France nature environnement (FNE) tire le signal d'alarme

Un communiqué de FNE - Jeudi 5 février 2009

jeudi 5 février 2009

France Nature Environnement publie aujourd'hui les résultats de son étude sur l'application de la réglementation sur le mercure dans l'industrie du chlore et les résultats de ses relevés de mercure dans l'air ambiant à proximité des sites chloriers. Le constat est inquiétant.

A la veille de la réunion de Nairobi (16 février) du Programme des Nations-Unies pour l'Environnement sur les dangers du mercure, France Nature Environnement publie les résultats français de la campagne internationale Zero Mercury. Cette campagne est coordonnée en Europe par le Bureau Européen de l'Environnement (BEE) et au niveau mondial par le Zero Mercury Working Group, un réseau constitué par 75 ONG à travers le monde.

Interdit en France en 1998 pour les thermomètres médicaux, le mercure est toujours utilisé dans la production du chlore et pour les amalgames dentaires. Toxique pour l'homme et la nature, ce métal lourd continue à contaminer notre environnement.

Une campagne européenne

A la demande du BEE, France Nature Environnement a enquêté sur le terrain sur la qualité de l'atmosphère autour des sites chloriers qui emploient toujours une technologie obsolète, l'électrolyse à cathodes de mercure. « En France, FNE était la structure la plus adéquate pour prendre en charge ce dossier, explique Elena Lymberidi-Settimo, chargée de mission au Bureau Européen de l'Environnement. Son réseau associatif lui procure une très bonne connaissance des problématiques locales. Parallèlement, son approche est vraiment transversale, grâce à ses experts dans le domaine de l'eau, de l'air, de la santé ; et juridiques. »

Lors de cette campagne, Marc Sénant, chargé de mission industrie à France Nature Environnement, a effectué des relevés de mercure dans l'air ambiant à proximité de plusieurs sites chloriers. Il explique la démarche de France Nature Environnement : « Nos mesures révèlent des valeurs instantanées alarmantes pour certains sites. Aussi, nous avons alerté les pouvoirs publics sur ces dysfonctionnements. »

Des résultats troublants

Sur certains sites, FNE a constaté des pics de mercure à 20 761 nanogrammes par mètre cube d'air. Rappelons que le taux naturel de mercure dans l'air ambiant est compris entre 1 et 4 nanogrammes par mètre cube d'air. A cela s'ajoute un bruit de fond continu atteignant, sur certains sites, les 300 nanogrammes par mètre cube d'air.

Les riverains de ces sites sont donc exposés en permanence à des émanations de mercure, et cette exposition chronique au mercure n'est pas sans conséquence. Le mercure s'attaque au système nerveux central et provoque des dégénérescences neurologiques. Il vient s'ajouter à la longue liste des polluants que subissent les habitants des plates-formes chimiques. Alors que cette exposition pourrait être évitée par l'emploi de technologies sans mercure, et beaucoup moins énergivores.

Une réglementation française trop faible

En examinant la réglementation en vigueur pour les rejets de mercure dans l'industrie du chlore, France Nature Environnement a aussi constaté un report de 10 ans sur un engagement initial à abandonner la

technologie en 2010.

De plus, en faisant une interprétation stricte de la directive européenne IPPC de 1996 l'arrêt des procédés au mercure dans l'industrie du chlore aurait pu être réalisé des 2007. Bilan des courses, pas de conversion imposée, mais des objectifs de réduction progressive des émissions. Ainsi, d'ici à 2020 les citoyens vont continuer à subir des émanations de mercure en toute légalité

La mobilisation du mouvement associatif

Alain Chabrolle, vice-président de la Frapna (Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature) : « Cette campagne a bénéficié de la mobilisation de nos associations de terrain en étroite collaboration avec notre fédération nationale. La Frapna est complètement engagée pour que cette alerte ne soit pas un coup d'épée dans l'eau. La Frapna continuera d'agir pour que les pouvoirs publics et les acteurs économiques passent du discours vert aux actes. L'enjeu est clair : partout en France, nous devons apporter une même réponse à la double crise économique et écologique. Notre credo : une politique environnementale coupée des réalités de terrain n'a aucun sens. »

Et maintenant ? Qu'est ce qu'on fait ?

Pour Sébastien Genest, président de FNE : « L'urgence, c'est de faire le tri entre les entreprises qui jouent vraiment le jeu du développement durable et les autres.

L'urgence, c'est d'éviter une double casse environnementale et sociale. L'urgence, c'est le new deal écologique sur tous les territoires. Rien ne sera possible si les associations ne sont pas entendues ».

Le rapport complet « Les résultats français de la campagne sur les dangers de l'industrie du chlore » est disponible en ligne sur le site de France Nature Environnement :

http://www.fne.asso.fr/com/zeromercury_050209.pdf

P.-S.

A consulter sur le site d'Adéquations :

- Rubrique [Industries](#)
